

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 505

présenté par

M. Orphelin, Mme Cariou, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Taché, Mme Bagarry,
Mme Batho, M. Chiche et Mme Forteza

TITRE

Compléter le titre du projet de loi par les mots :

« sans déployer de stratégie de mise en place de détecteurs de CO2 sur le territoire national ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement refuse depuis des mois d'être volontariste sur le déploiement des capteurs de CO2, se privant d'un outil très efficace pour lutter contre le covid et plus globalement pour la qualité de l'air intérieur. Alors que la période hivernale réduit la possibilité d'aérer en ouvrant les fenêtres, se munir de capteurs de CO2 pour être alerté quand l'aération devient nécessaire est crucial dans la lutte contre le covid.

Cet amendement vise à acter le fait que ce projet de loi met de côté la question des capteurs de CO2.